

Courrier à Amélie de Montchalin concernant les mesures d'organisations dans la FPE en lien avec le Covid



Madame la ministre,

Lors de notre première réunion consacrée aux mesures d'organisation dans la fonction publique de l'Etat en période de Covid-19, le 26 août dernier, vous nous avez affirmé que la priorité de l'Etat était d'assurer la sécurité et la protection des agent·es publics et que la protection des agent·es et des usager·es serait exemplaire.

La circulaire du Premier Ministre prévoyant les mesures précises de ce que vous nous avez présentées n'est toujours pas connue, alors même qu'il y a une urgence sanitaire et qu'un nouveau protocole sanitaire s'applique à compter d'aujourd'hui aux salarié·es du secteur privé. Une nouvelle fois, il semble que la protection des agent·es publics ait un temps de retard. L'urgence est pourtant connue depuis un certain temps. Lors de la réunion du 26 août, répondant à une interrogation de Solidaires, vous nous avez par ailleurs assuré que tout le matériel de protection et notamment les masques dont le port va devenir obligatoire serait arrivé pour début septembre.

Sans grande surprise malheureusement au vu de ce qui a pu se passer dans la période précédente, la prérentrée des personnels de l'Education nationale a démontré que cela

n'était absolument pas le cas : absence de distributions de masques dans nombre d'établissements, ou en nombre insuffisant... Cela est malheureusement également le cas pour le gel hydroalcoolique.

Il ne faut pas attendre que les agent·es des différentes administrations fassent remonter au fil du temps les situations déplorables les mettant en danger face au virus. Il est de la responsabilité de l'Etat employeur dont vous aimez rappeler le devoir d'exemplarité de s'assurer que tous les services bénéficient d'ores et déjà des matériels de protection indispensables.

Solidaires renouvelle donc ses revendications :

- La mise à jour du DUERP dans chaque service pour prendre en compte l'avis des agent·es et adapter l'organisation du travail aux différentes situations avec notamment une priorité au télétravail, éviter des points de contamination.
- Des masques fournis par les employeurs publics, de qualité et en nombre suffisant pour tou·tes les agent·es ainsi que pour l'ensemble des élèves des établissements scolaires.
- Des protections (savon, gels, etc) dans tous les services.
- La prise en charge par les employeurs publics des matériels et autres connexions nécessaires au télétravail.
- Des autorisations spéciales d'absence (ASA) de droit pour les agent·es fonctionnaires et contractuel·les vulnérables, vivant avec des proches vulnérables, pour les agent·es devant garder leurs enfants dans le cas de fermetures de classes ou écoles, pour les agent·es devant se mettre en quatorzaine lorsqu'ils/elles ont été en contact. Solidaires dénonce le placement en arrêt maladie qui induit un passage à demi-traitement à partir de 90 jours. En tout état de cause, les périodes d'arrêt maladie COVID doivent être retirées du décompte des 90 jours.

- L'abrogation du jour de carence.